

prix administratifs, et les besoins du consommateur n'entrent presque pas en ligne de compte—je dis bien «presque pas», car ils exercent une certaine influence—dans les prix réels qui sont exigés.

Il va de soi qu'au Canada, notre industrie est soumise à la domination étrangère dans une large mesure, domination qui augmente sans cesse, de sorte qu'une grande partie de ce qui constitue maintenant l'économie canadienne n'est même pas entre les mains de notre industrie privée; bien plus, elle n'est soumise à aucune orientation efficace de la part des organismes publics. Je suis sûr que les honorables députés sont tous au courant de l'accroissement des entreprises étrangères au Canada. Je présente ces faits à la Chambre au moment même où nous étudions l'établissement des moyens à prendre pour remédier à un problème de ce genre. En 1954, les entreprises étrangères au Canada représentaient 51 p. 100 du total dans le domaine de la fabrication, du pétrole, du gaz naturel et de l'industrie minière. En 1957, la proportion des entreprises étrangères était passée à 54 p. 100. Ce sont là des exemples de trois années de l'administration libérale. Ensuite, de 1957 à 1959, soit la dernière année à l'égard de laquelle on dispose de chiffres, la proportion est passée de 54 à 56 p. 100. Chaque année, il y a eu un accroissement de l'entreprise étrangère, sous l'administration libérale comme sous l'administration conservatrice, et en dépit des discours qui se faisaient des deux côtés de la Chambre au sujet de l'opportunité de rapatrier l'industrie canadienne. Pour ce qui est de la domination indirecte, l'influence étrangère s'est accrue dans les mêmes industries, passant de 55 p. 100 en 1954 à 61 p. 100 en 1957 et à 63 p. 100 en 1959. Évidemment, si on ajoute les industries comme celles du transport et des services d'utilité publique, qui sont en majeure partie aux mains des Canadiens, le pourcentage de toutes les entreprises appartenant à des capitalistes étrangers ou dirigées par eux se trouve considérablement réduit. Toutefois, dans des industries de base aussi importantes que celles du pétrole, du gaz naturel et de l'exploitation minière, la direction étrangère s'est accrue de façon alarmante et elle continue d'augmenter.

J'ai parlé des industries d'extraction et de conditionnement. Si l'on se réfère aux services de notre économie qui accaparent les épargnes de la population canadienne, on constate la même tendance alarmante. En 1961, des portefeuillistes étrangers ont fait l'acquisition de neuf sociétés canadiennes d'assurance contre l'incendie et les accidents. Depuis 1955, sept sociétés d'assurance-vie sont passées à des propriétaires étrangers. Jusqu'ici, sur 36 sociétés d'assurance-vie fai-

sant affaires au Canada, 11 appartiennent à des étrangers. J'invite les députés à réfléchir un instant aux difficultés auxquelles achoppera un organisme bénévole comme l'Office national de développement économique que l'on propose s'il s'attaque à un problème qui, au dire du premier ministre en 1957 et en 1958, constitue pour ainsi dire le principal problème qui se pose au pays. La Chambre peut fort bien se demander comment un organisme de ce genre pourra remédier à cette tendance, à ce glissement vers la domination et la propriété étrangères d'importants secteurs de notre économie. Comment pourrait-il s'y prendre pour faire ce qu'il y a à faire?

La courbette que l'on esquisse, pour la forme, devant la planification, indique autre chose encore: elle reconnaît le principe que notre parti préconise au Canada depuis des décades, savoir qu'il incombe au Gouvernement, pour le bien-être public, d'arrêter des décisions propres à satisfaire les besoins de la population canadienne et à annuler les multiples décisions, prises par des sociétés privées dépourvues du sens des responsabilités, qui ne produisent pas nécessairement de résultats désirables au point de vue social. Enfin, elle reconnaît qu'il importe, pour le bien-être du Canada, que le gouvernement intervienne dans le domaine de la planification publique.

Pour les raisons que j'ai énumérées, je soutiens que ce genre de planification velléitaire ne peut donner les résultats qui s'imposent. La présente initiative est un premier pas vacillant. La population du Canada l'acceptera sans doute,—les députés à la Chambre sont bien obligés de l'accepter d'ailleurs—comme un premier pas vacillant. Mais les Canadiens ne s'y laisseront pas prendre, pas plus que nous qui siégeons dans cette enceinte, et n'iront pas croire que cette initiative soit de la planification positive, au vrai sens du mot. Je suis d'avis qu'un office de planification doit pouvoir élaborer un programme pour une période définie, qu'il s'agisse de trois, de quatre ou de cinq années. Ce doit être un laps de temps continu ou prenant fin avec une nouvelle période. Je m'explique: nous pourrions avoir un programme de cinq, ou six, ou quatre ans et, à la fin de cette période, un autre programme pour quatre, cinq ou six ans encore. Nous pourrions aussi imiter la France qui, intelligemment je pense, a instauré un programme continu de quatre ans, chaque année devenant la première année du programme. Ce programme serait révisé au début de chaque année, selon les nouveaux impératifs de notre conception de l'économie, mais toujours en vue d'une durée de quatre ans. L'Office doit pouvoir élaborer un programme pour un certain nombre d'années. Sinon, je prédis qu'il